



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION  
EN DATE DU  
22 mars 2026

Monsieur Joël VERA procède à l'appel nominal des conseillers,  
Monsieur Joël VERA, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance à 10h3 et cède la présidence à  
Monsieur Jean-Pierre ROSE doyen de l'assemblée.

**Présents :** Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Estelle CIRCLAEYS, Guillaume GARDEY DE SOOS, Pascale MARTRE, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Alexia PEREZ, Serge POUGET, Laurence BARRAULT, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD PERRET, Elisabeth AGHION, Joël VERA, Frédérique TARDY, Jean-Pierre ROSE, Muriel GANGA

**Procurations :** NEANT

**Absents :** NEANT

**Secrétaire de séance :** GARDEY DE SOOS Guillaume

I – PV DE LA SEANCE DU 18 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 résultat approbation (voix pour : 6, voix contre : 00, absents : 13).

II – ELECTION DU MAIRE

Après en avoir voté à bulletin secret dans les conditions réglementaires, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue d'élire maire Madame Sandrine ESSERMEANT (votes pour Mme ESSERMEANT : 15, votes blancs ou nuls : 04)

III – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la majorité des suffrages de créer 5 postes d'adjoints au maire, Charge Madame Le Maire de procéder immédiatement à l'élection des 5 adjoints au maire, (voix pour : 15, voix contre : 03, absents : 01)

IV – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir voté à bulletin secret dans les conditions réglementaires, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue d'élire adjoints au maire la liste présentée par Monsieur Vincent GIRARD composée comme suit : 1<sup>er</sup> adjoint : **Monsieur Vincent GIRARD**, 2<sup>ème</sup> adjoint : **Madame Estelle CIRCLAEYS**, 3<sup>ème</sup> adjoint : **Monsieur Guillaume GARDEY DE SOOS**, 4<sup>ème</sup> adjoint : **Madame Pascale MARTRE**, 5<sup>ème</sup> adjoint : **Monsieur Guillaume GELY**  
(votes pour la liste de Monsieur GIRARD : 15, votes blancs ou nuls : 04)



## V – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Lecture est faite par Madame Le Maire des articles L1111-13 et L1111-14 en vigueur depuis le 24 décembre 2025 (création de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 – art 9.

Distribution de la charte de l'élu local et du chapitre III du CGCT (conditions d'exercice des mandats municipaux articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT)

Madame Sandrine ESSERMEANT lève la séance à 10H45

Le Maire,  
Sandrine ESSERMEANT



Le secrétaire de séance,  
Guillaume GARDEY DE SOOS